

Août 2025

AVIS DE L'INSTITUT DU QUÉBEC

Planification de l'immigration au Québec pour la
période 2026-2029



Introduction

Ce document est présenté en réponse à l'invitation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) à soumettre des avis dans le cadre de la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029.

Le fait que le gouvernement adopte une vision globale de l'immigration – en intégrant à la fois les volets temporaire et permanent – marque une évolution bienvenue. Au cours des dernières années, la forte croissance de l'immigration temporaire a profondément transformé la démographie, le marché du travail et celui du logement, amenant de nombreux acteurs à reconnaître la nécessité d'un réajustement. Le consensus est maintenant clair : il faut ramener les flux à des niveaux plus soutenables et miser sur une gestion plus prévisible. Le document de consultation reflète bien cette volonté de corriger le cap. La gestion de cette transition soulève toutefois plusieurs défis majeurs :

- 1. Un niveau élevé de présence sur le territoire qui complique le réajustement :** Le nombre sans précédent de personnes présentes au Québec sous statut temporaire (6,8 % de la population en 2025 contre 1,9 % en 2018) rend toute réduction difficile à réaliser. Beaucoup de ces personnes prévoient de renouveler leur permis, de demander la résidence permanente ou sont en attente de régularisation. Chaque situation obéit à des règles différentes, ce qui multiplie les scénarios de transition et rend toute action de réduction complexe et délicate à planifier.
- 2. La nécessité de fixer des cibles réalistes :** La proposition de réduire l'immigration temporaire en fixant un objectif de nombre de personnes présentes sur le territoire, plutôt qu'un nombre de nouveaux permis à délivrer chaque année, risque de créer de l'instabilité. En effet, le nombre de permis disponibles variera selon plusieurs facteurs difficiles à anticiper : renouvellements par les personnes déjà présentes, départs du territoire, mais aussi des mesures qui seront mises en place (comme les moratoires ou le renforcement des critères d'admissibilité). Ce faisant, Québec et Ottawa devront ajuster fréquemment leurs règles pour atteindre leurs cibles.
- 3. Des impacts démographiques et économiques à ne pas négliger :** Une réduction marquée du nombre de résidents permanents et temporaires, telle que proposée, produira des effets contrastés à court terme. D'une part, elle allégera la pression démographique sur certains services publics et infrastructures et augmentera le PIB par habitant. D'autre part, elle entraînera une baisse de la population totale, ce qui affectera la croissance économique et les revenus de l'État. Il faudra se préparer à ces répercussions.

Sur la base de nos analyses, nous présentons ci-dessous quelques pistes de réflexion en réponse aux orientations proposées par le MIFI.

Le défi de présentation des données

Avant de formuler nos commentaires sur les orientations proposées, il nous semble utile de souligner quelques points relatifs au document de consultation. Pour qu'une consultation publique soit pleinement éclairante, elle doit s'appuyer sur une information complète et transparente. Trois aspects du document gagneraient, selon nous, à être précisés.

Présenter l'effet cumulatif de l'immigration temporaire et permanente

Cette consultation examine, pour la première fois au Québec, à la fois l'immigration temporaire et permanente. Toutefois, le document aborde ces deux aspects séparément, sans montrer leur effet global. Or, pour bien comprendre les enjeux démographiques – comme la taille et la croissance de la population –, il est essentiel de considérer ensemble l'immigration temporaire et permanente. Présenter clairement l'impact combiné des deux aiderait à mieux orienter la politique d'immigration.

Il n'est pas simple d'estimer combien de permis seront réellement délivrés chaque année par les gouvernements du Québec et du Canada, ou de prévoir l'évolution démographique à partir des informations du cahier. Pour l'immigration permanente, l'exercice est plus facile : Québec vise de 25 000 à 45 000 nouveaux permis de résidence permanente émis en 2029, dont 60 % concerneraient des personnes déjà présentes au Québec. Cela représenterait donc entre 10 000 et 18 000 nouveaux résidents permanents réellement ajoutés à la population en 2029.

Pour l'immigration temporaire, c'est moins évident : les cibles sont exprimées en nombre de personnes présentes sur le territoire à un moment donné (le « stock »), et non en nombre de nouveaux permis délivrés chaque année. Le gouvernement devra donc évaluer le nombre de permis à émettre chaque année, en tenant compte des renouvellements et des personnes qui restent au Québec. Cette évaluation sera d'autant plus complexe qu'une part importante des permis émis ou renouvelés dépendent d'Ottawa. Cela risque de créer beaucoup d'incertitude, car il faudra ajuster chaque année le nombre de permis délivrés, sans avoir une vision claire du flux réel pour les immigrants, les employeurs ou les établissements d'enseignement.

Divergences dans la comptabilisation des titulaires de permis du PMI

Si le document propose des projections détaillées du nombre d'immigrants permanents jusqu'en 2029, ainsi que pour certains programmes temporaires sous gestion provinciale, comme le Programme des étudiants étrangers ou le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), il ne fait pas de même pour les principaux volets sous responsabilité fédérale tels que le Programme de mobilité internationale (PMI) et les demandeurs d'asile.

Par ailleurs, le MIFI recense 299 685 personnes dans le PMI, alors que le fédéral (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC]) n'en dénombre que 127 540 selon sa propre définition. Cette différence s'explique par le fait que le MIFI inclut, en plus des titulaires de permis du PMI au sens fédéral, trois groupes additionnels : des détenteurs de permis à des fins d'étude, de résidence permanente et humanitaires. Toutefois, la méthodologie et les sources précises utilisées pour établir ces chiffres ne sont pas détaillées dans le document.

Ce manque d'harmonisation des définitions et des données pose un enjeu concret : la plus grande réduction envisagée dans l'émission de permis concerne justement le PMI, et cette diminution devra faire l'objet de négociations avec Ottawa. Il est donc essentiel que les estimations utilisées soient partagées par les deux paliers de gouvernement, afin d'assurer l'efficacité des discussions et la cohérence des décisions prises.



Immigration permanente : il faut (momentanément) augmenter les seuils plutôt que les réduire

La planification prévoit une réduction très importante des admissions à la résidence permanente. Trois scénarios sont proposés pour les prochaines années : 25 000, 35 000 ou 45 000 par année jusqu'en 2029, soit une diminution de respectivement 58 %, 41 % ou 24 % par rapport aux 59 426 admissions de 2024. Ces baisses sont proposées en raison de l'augmentation importante du nombre d'immigrants temporaires au cours des dernières années et de son impact sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec. Cela dit, le document de consultation n'explique pas en quoi la diminution des résidents permanents est une réponse appropriée aux pressions sur la capacité d'accueil provoquées par l'arrivée trop importante de résidents non permanents. D'autant plus que cette réduction marquée des admissions permanentes soulève plusieurs enjeux.

Une baisse des seuils de résidence permanente compliquera la gestion de la réduction de l'immigration temporaire

La réduction du nombre de résidents non permanents passera en partie par le départ d'une portion d'entre eux ou un contrôle plus strict de l'émission de nouveaux permis. Toutefois, une autre partie de ces gens devrait plutôt accéder à un statut permanent. Souvent, ce passage est souhaitable pour le Québec, notamment lorsqu'il s'agit de talents recherchés. Dans d'autres cas, cette transition s'impose d'emblée, notamment pour de nombreux demandeurs d'asile, car le traitement des demandes de statut de réfugié s'étend sur plusieurs années et le taux d'acceptation est relativement élevé. Réduire les seuils d'immigration permanente limitera la possibilité de ce passage et créera des goulots d'étranglement.

Une minorité de diplômés d'établissement québécois pourra accéder à la résidence permanente

À titre d'exemple, en 2024, on comptait 40 515 détenteurs d'un permis post-diplôme, soit des personnes qui ont étudié dans un établissement d'enseignement canadien, qui ont obtenu leur diplôme et qui occupent aujourd'hui un emploi au Québec. Une grande proportion de ces diplômés répond aux critères de l'immigration économique qualifiée, principalement les diplômés postsecondaires de programmes francophones. Pourtant, les seuils proposés, variant entre 15 275 et 27 475, ne permettront qu'à une minorité de ces diplômés d'obtenir la résidence permanente. Ce faisant, les candidats les plus qualifiés et mobiles risquent de quitter le Québec, tandis que ceux qui n'ont pas d'autres options resteront dans l'incertitude du renouvellement de leur permis.

De longs délais à prévoir pour régulariser les demandeurs d'asile sur le territoire

Du côté humanitaire, la situation est tout aussi préoccupante. Le Québec compte actuellement 185 742 demandeurs d'asile. Selon les dernières données disponibles, près de 80 % pourraient obtenir le statut de réfugié. Avec des seuils d'acceptation annuels de 2 700, 4 000 ou 5 350 réfugiés reconnus sur place (selon les scénarios proposés), il faudrait entre 27 et 54 ans pour régulariser uniquement les personnes déjà présentes, sans tenir compte des nouvelles demandes chaque année. Ce rationnement des entrées crée une situation artificielle où des dizaines de milliers de personnes sont considérées comme des résidents temporaires quand, dans les faits, ils s'établiront au Québec de façon permanente.

La file d'attente des personnes déjà acceptées à la résidence permanente par Québec va s'allonger

Un autre exemple concerne les personnes déjà sélectionnées par le Québec, ayant obtenu un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), mais qui attendent toujours leur carte de résidence permanente d'Ottawa. Faute de places suffisantes en immigration permanente, ces personnes – pourtant déjà présentes sur le territoire – reçoivent un permis temporaire à la demande du Québec. En 2023, le MIFI recensait déjà 8 195 personnes dans cette situation. Un plafonnement trop strict des admissions risque d'allonger encore les délais et d'augmenter le nombre de personnes en « file d'attente », ce qui complique la gestion administrative et humaine des flux migratoires.

Les plafonds à l'immigration permanente affectent une autre catégorie importante, soit celle de la réunification des familles. En effet, ces restrictions vont ralentir le processus à cet égard et donc affecter la capacité des nouveaux arrivants déjà acceptés par le Québec de vivre auprès de leurs conjoints ou de leurs enfants, mais aussi le droit des résidents québécois de former un couple ou de fonder une famille avec des personnes étrangères.

Préserver l'accès à l'immigration permanente et la transition des plus qualifiés

Réduire l'immigration permanente serait d'autant plus regrettable que ce volet a démontré d'excellents résultats en matière d'intégration au marché du travail québécois. Les demandeurs principaux des programmes d'immigration économique permanente se démarquent particulièrement : un an après leur arrivée, ceux de la cohorte 2021 affichaient déjà un revenu supérieur à la médiane québécoise par 36 %, un écart qui atteint 47 % six ans après leur admission.

En outre, les plus récentes analyses de l'IDQ indiquent que l'immigration en deux étapes – c'est-à-dire le passage d'un statut temporaire à la résidence permanente – pour les étudiants et les travailleurs qualifiés donne de très bons résultats. En effet, ces personnes, après avoir obtenu leur résidence permanente, affichent des revenus nettement supérieurs à la moyenne grâce à leur expérience locale.

Ainsi, si une réduction des seuils doit être réalisée, elle ne devrait pas se faire au détriment de l'immigration permanente économique, qui demeure la plus efficace pour assurer une intégration rapide et durable sur le marché du travail québécois.

Les seuils d'immigration permanente devraient être déterminés après une analyse rigoureuse des goulots d'étranglement

Le débat sur les seuils ne peut être mené isolément ; il doit intégrer l'ensemble des flux migratoires, tant temporaires que permanents, et leurs interactions complexes. Or, un tel exercice rend difficile l'identification d'un « chiffre magique ».

Une certitude émerge néanmoins : à court terme, non seulement faudrait-il éviter de réduire l'immigration permanente, mais il serait judicieux de l'augmenter pour atténuer les goulots d'étranglement. Le plancher ne devrait pas être inférieur aux 60 000 admissions actuellement observées.

Cette proposition d'augmentation peut surprendre alors que l'on cherche à réduire l'entrée de nouveaux arrivants. Cependant, elle n'engendrerait pas de pression démographique supplémentaire, puisqu'il s'agirait essentiellement de modifier le statut de personnes déjà établies au Québec, tout en réduisant le nombre de résidents temporaires.

Cette stratégie, qui s'appuie sur l'existence de vases communicants entre l'immigration permanente et temporaire, s'inscrit dans le prolongement logique de l'approche gouvernementale récente visant à intégrer ces deux dimensions dans sa réflexion.

Priorisation

- **Planifier un seuil d'immigration permanente temporairement plus élevé** pour prendre en compte les besoins de transition vers la résidence permanente des personnes déjà sur le territoire, puis établir une trajectoire claire de retour vers 60 000.
- **Faciliter la transition vers la résidence permanente pour les résidents temporaires hautement qualifiés**, en priorisant ceux qui détiennent un diplôme québécois ou occupent un emploi à fort potentiel, et en misant sur le modèle d'immigration en deux étapes.
- **Maintenir une voie d'accès stable et dédiée à la résidence permanente pour les étudiants étrangers diplômés au Québec**, en fixant un seuil annuel d'admissions qui permet de préserver l'équilibre du système.



Programmes fédéraux : plus de précisions sur les priorités de Québec et une meilleure collaboration avec Ottawa

Le gouvernement du Québec demande à Ottawa de réduire de 416 000 à 200 000 le nombre de résidents temporaires qu'il estime être de responsabilité fédérale. Cette demande ne précise pas comment l'effort de réduction devrait se départager entre les deux grandes composantes de ces résidents non permanents, soit les demandeurs d'asile et le programme de mobilité internationale (PMI).

Clarifier les priorités de Québec auprès d'Ottawa

Les demandes du Québec exigeraient donc une forte réduction des permis du PMI. Le document de consultation ne précise pas quels volets du PMI devraient être touchés. On pourrait estimer que, comme la gestion du PMI relève du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec n'a pas à se prononcer sur la gestion de sa décroissance. Pourtant, il est essentiel que Québec soumette, dans le cadre de la consultation, les priorités qu'il entend défendre auprès d'Ottawa. Il serait désavantageux de laisser le gouvernement fédéral décider unilatéralement de la réduction de ces programmes, car cela affecterait des personnes sélectionnées par le Québec – étudiants ou travailleurs – qui contribuent de façon essentielle au développement économique de la province.

Cela est d'autant plus vrai que les programmes sont souvent imbriqués : comme le reconnaît le document de consultation, le PTET et le PEE nécessitent le consentement du Québec et ont un impact indirect sur le volume des PMI, notamment pour les permis post-diplôme.

On constate également que l'objectif québécois de réduction (ramener les résidents non permanents à l'équivalent de 4,1 % de la population d'ici 2029) surpasse l'ambition fédérale (5 %). Pour atteindre ce seuil, Québec s'attend à ce qu'Ottawa diminue de 216 000 le nombre de résidents sous permis fédéraux. Ainsi, c'est le gouvernement fédéral qui devra restreindre les renouvellements et resserrer les critères du PMI et des demandes d'asile. À titre comparatif, les programmes sous juridiction québécoise ne subiraient qu'une modeste réduction (-25 000).

La forte réduction des permis fédéraux demandée par Québec sera un défi, rendant peu probable l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement québécois.

Préserver les PMI contribuant à la création de richesse

La volonté de réduire davantage les PMI que les PTET (-10 % d'ici 2029) pourrait s'expliquer en partie par le fait que les immigrants de cette dernière catégorie répondent à des besoins économiques immédiats, alors qu'ils pourvoient des postes sans candidats locaux. Or, les titulaires de PMI contribuent aussi, voire davantage, à l'objectif de création de richesse du gouvernement du Québec.

D'une part, ils affichent des revenus moyens supérieurs à ceux des autres immigrants temporaires, ce qui favorise la hausse du PIB par habitant, un objectif clé du gouvernement. D'autre part, plusieurs sous-programmes du PMI, notamment les permis post-diplôme et les permis pour membres de la famille, sont essentiels à la rétention des talents et à l'intégration durable. Ces deux groupes, qui représentent 55 % des titulaires de PMI, sont au cœur de l'immigration en deux étapes, une approche éprouvée pour soutenir l'économie et l'intégration à long terme au Québec.

Distinguer les enjeux humanitaires et économiques

Au 1^{er} avril 2025, 40 % des demandeurs d'asile au Canada résidaient au Québec, une proportion largement supérieure au poids démographique de la province. Cette situation génère des coûts importants. Dans ce contexte, le Québec a légitimement réclamé une répartition plus équitable des demandeurs d'asile entre les provinces et des efforts accrus pour encourager leur mobilité vers d'autres territoires.

Cependant, la demande exprimée dans le document de consultation, soit une réduction du nombre de résidents non permanents de 416 000 en 2024 à 200 000 en 2029, ne précise pas quelle part de cette réduction doit porter sur les demandeurs d'asile et quelle autre, sur les permis du PMI.

Bien que l'ensemble de ces permis soit géré par Ottawa, les objectifs poursuivis diffèrent fondamentalement. Il est donc essentiel de distinguer clairement les enjeux économiques des enjeux humanitaires.

Priorisation

- **Définir précisément les attentes en matière de réduction du nombre de résidents non permanents relevant du gouvernement fédéral**, en distinguant clairement les objectifs pour les demandeurs d'asile et pour les titulaires de permis économiques, afin de tenir compte des enjeux propres à chaque groupe.
- **Clarifier les priorités au sein du PMI**, en identifiant les catégories stratégiques pour le Québec et en fixant des cibles de réduction acceptables, tout en participant activement à l'élaboration des critères de sélection et de réduction.
- **Préserver l'accès au PMI pour les titulaires de permis post-diplôme et les membres de la famille des étudiants diplômés ou des travailleurs spécialisés**, qui représentent ensemble 55 % des détenteurs de permis du PMI et sont essentiels au succès du modèle d'immigration en deux étapes.



PTET : prioriser les pénuries de main-d'œuvre tenaces

Le gouvernement du Québec prévoit une réduction limitée du nombre de permis pour les travailleurs étrangers temporaires (TET), avec un stock passant de 72 405 en 2024 à 65 000 en 2029, soit une baisse de 10 %. Cette diminution, relativement modeste, ne compensera pas les fortes augmentations observées entre 2022 et 2024 et maintient le stock à un niveau supérieur à ce qu'il était avant la pandémie (15 515 permis en 2019). Le choix de préserver le PTET dans la baisse globale des résidents non permanents soulève ainsi certaines questions.

Cette stratégie ne favorisera pas l'établissement durable en région

Cette stratégie vise à répondre aux besoins des entreprises, particulièrement en dehors de la région de Montréal – où résident 81 % des titulaires de permis du PTET –, pour soutenir la croissance démographique et pourvoir des postes que la main-d'œuvre locale peut difficilement occuper. Toutefois, les conditions associées à ce programme limitent fortement l'établissement durable, ce qui réduit la contribution à la lutte contre l'érosion démographique des régions. En effet, les séjours s'avèrent courts et l'accès à la résidence permanente, restreint, surtout pour les travailleurs peu qualifiés qui constituent 80 % des TET.

La nouvelle grille de sélection du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) prévoit un accès à la résidence permanente pour certains emplois manuels, mais on ne sait pas encore combien de personnes pourront réellement s'en prévaloir avec les nouveaux seuils. Nous recommandons par ailleurs de continuer à limiter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs les moins qualifiés. Pour ces derniers, le modèle d'immigration en deux étapes n'est pas avantageux pour l'économie québécoise. En effet, il se traduit souvent par des revenus initiaux plus faibles et une progression salariale moindre comparativement aux immigrants sélectionnés directement de l'étranger.

Risque de dépendance à une main-d'œuvre temporaire peu qualifiée

La grande majorité des titulaires de permis du PTET sont des travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés : quatre sur cinq n'ont pas dépassé le niveau secondaire. Si cette immigration répond à des besoins immédiats de main-d'œuvre, elle ne contribue ni à l'élévation du niveau de vie, ni à la croissance du PIB par habitant, ni à l'amélioration de la productivité. Au contraire, elle entraîne un risque de freiner l'évolution du tissu économique régional.

En s'appuyant durablement sur une main-d'œuvre temporaire, les entreprises pourraient être moins incitées à automatiser ou à moderniser leurs modèles d'affaires, ralentissant ainsi les transformations nécessaires à la prospérité à long terme.

Reprendre le contrôle pour orienter le PTET vers les secteurs en pénurie tenace

Il importe de souligner que le nombre et la composition des titulaires de permis du PTET dépendent en grande partie des initiatives des entreprises. Or, leurs besoins, bien que légitimes, ne coïncident pas toujours avec les priorités économiques et sociales à long terme du Québec. Le risque est de soutenir des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et à faible productivité, alors que l'objectif plus large du Québec consiste à augmenter la productivité et le niveau de compétences.

Cela dit, le PTET a précisément pour vocation de répondre à des besoins immédiats de main-d'œuvre. Dans cette optique, il serait judicieux de cibler en priorité les professions dont les pénuries de main-d'œuvre sont structurelles et non passagères. En comparant les taux de postes vacants par profession à leurs niveaux pré-pandémiques, on peut identifier les groupes professionnels dont les besoins sont les plus persistants. Ce sont ces professions qui devraient être au cœur des stratégies de formation et d'immigration, afin de répondre plus efficacement aux besoins durables du Québec.

Priorisation

Comme le PTET vise à pourvoir des postes vacants, il est suggéré de prioriser l'admission de personnes formées dans les secteurs et professions en situation de pénurie tenace de main-d'œuvre. Cela inclut notamment :

- Les métiers de la santé (ex. : professionnels des soins infirmiers et paramédicaux, personnel technique en thérapie et en diagnostic) ;
- Les métiers de la construction (ex. : électriciens, plombiers) ;
- Les métiers spécialisés en fabrication et en transformation (ex. : mécaniciens, personnel technique en génie électronique et électrique) ;
- Le secteur de l'éducation (ex. : enseignants, personnel paraprofessionnel de l'enseignement) ;
- Les services sociaux et communautaires.



Étudiants internationaux : limiter les programmes courts, préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur

Le gouvernement du Québec prévoit aussi une faible réduction du nombre de permis pour les étudiants étrangers, avec un stock passant de 128 090 en 2024 à 110 100 en 2029, soit une baisse de 14 %. Ce type d'immigration, qui a des effets économiques immédiats (emplois, logements, dynamisme des centres-villes), vise aussi des retombées à long terme, comme la compétitivité et l'innovation. Par ailleurs, il faut tenir compte des liens entre les étudiants internationaux et les autres volets de l'immigration, qui influencent tout le système migratoire.

Préserver l'intégrité de l'éducation internationale

Il est important de souligner que la croissance récente du nombre d'étudiants internationaux découle en grande partie de leur inscription à des programmes courts (diplômes secondaires, professionnels ou attestations d'études collégiales). Ces filières servent souvent à combler rapidement les besoins du marché du travail ou à faciliter l'accès à la résidence permanente. On note aussi une surreprésentation des étudiants internationaux dans ces programmes, parfois associée à des abus, notamment dans certains collèges privés, ce qui a poussé le gouvernement à renforcer la réglementation.

Pour préserver l'intégrité du système et maximiser les retombées positives de l'immigration étudiante, il serait souhaitable de réduire l'accès aux programmes courts pour les étudiants internationaux. À l'inverse, il faut privilégier les admissions universitaires qui soutiennent véritablement l'excellence académique et l'innovation institutionnelle.

Concernant les formations professionnelles et collégiales orientées vers l'emploi, la priorité devrait être accordée aux programmes ciblant les secteurs en pénurie tenace, particulièrement dans les domaines où la réglementation complique le recrutement direct de diplômés étrangers (santé, éducation, métiers spécialisés).

Dans cette optique, une meilleure coordination avec le gouvernement fédéral permettrait de réserver les permis post-diplôme aux diplômés de ces filières prioritaires, en s'assurant que l'expérience de travail acquise au Québec ait un lien direct avec leur domaine d'études.

Préserver les capacités de recherche et d'innovation

Il est essentiel de préserver la capacité des universités québécoises à attirer les meilleurs talents – d'autant plus que le contexte actuel, marqué par une baisse de l'attractivité des États-Unis, représente une occasion à saisir pour le Québec. Les étudiants internationaux, en particulier aux cycles supérieurs, contribuent à la vitalité économique par leur intégration potentielle au sein de la main-d'œuvre qualifiée. De plus, les professeurs et les chercheurs internationaux dynamisent l'écosystème d'innovation grâce à leurs activités de recherche et développement, représentant ainsi un levier stratégique pour l'avenir du Québec.

Dans ce contexte, il est crucial d'éviter de réduire le nombre d'étudiants internationaux aux second et troisième cycles, qui sont peu nombreux, mais hautement stratégiques pour la recherche et l'innovation.

Priorisation

En ce qui concerne les études, il apparaît essentiel de cibler et de protéger en priorité les programmes et les niveaux d'enseignement qui répondent le mieux aux besoins stratégiques du Québec, tant sur le plan de l'excellence que de l'adéquation au marché du travail.

Études universitaires : la formation universitaire doit être protégée pour maintenir l'attractivité du Québec auprès des meilleurs talents internationaux, qu'il s'agisse d'étudiants ou de professeurs. À cet égard, il serait contre-indiqué de réduire l'entrée de candidats au second et au troisième cycle universitaire, dont la contribution est essentielle pour le développement des universités.

Études collégiales et professionnelles : il importe de prioriser les programmes qui mènent à des professions en pénurie tenace, en particulier dans les domaines où la réglementation rend difficile le recrutement de travailleurs déjà diplômés à l'étranger (santé, éducation, métiers spécialisés, etc.).



Conclusion

Ce mémoire salue l'initiative du gouvernement de planifier ensemble l'immigration permanente et temporaire, tout en mettant en garde contre les risques liés à la réduction simultanée de ces deux volets.

La planification 2026-2029 devra relever trois grands défis. D'abord, **gérer un nombre record de personnes ayant un statut temporaire sur le territoire**, ainsi que la diversité de leurs situations administratives (renouvellement, transition vers la résidence permanente), ce qui compliquera la réduction de ces effectifs. Ensuite, assurer une **stabilité réglementaire** alors que les cibles de réduction du nombre de résidents temporaires ont été établies en fonction du nombre de personnes présentes en 2029 plutôt que du nombre de permis qui sera délivré chaque année. Enfin, **limiter les effets économiques contrastés d'une forte réduction**, qui allégera la pression sur certains services publics et fera croître le PIB par habitant, mais freinera la croissance et réduira les revenus de l'État.

Notre principale recommandation est de **poursuivre la réduction de l'immigration temporaire tout en rehaussant temporairement les seuils d'immigration permanente**. Cette mesure vise d'abord et avant tout à faciliter la transition vers la résidence permanente pour les talents hautement qualifiés **déjà présents sur le territoire**. Elle permettrait également de régulariser la situation de milliers de personnes déjà acceptées par Québec ou susceptibles de rester sur le territoire à long terme. Une fois cette période de transition terminée et les **goulots d'étranglement entre immigration temporaire et permanente résorbés**, les seuils de permanents pourraient être ramenés à un niveau plus bas.

Pour reprendre le contrôle de l'immigration temporaire, il est recommandé de concentrer les admissions sur certains profils prioritaires :

- **Programme de mobilité internationale (PMI)**: demander à Ottawa de maintenir l'accès pour les **diplômés et leurs familles**.
- **Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)** : orienter les admissions vers les **professions en pénurie tenaces**, notamment en santé, construction, fabrication, éducation et services sociaux.
- **Étudiants étrangers** : privilégier les **programmes universitaires**, surtout aux cycles supérieurs, pour préserver **l'excellence académique et la recherche**; au collégial, viser les formations menant à des professions en pénurie tenace, surtout là où la réglementation empêche de recruter des diplômés étrangers déjà formés.

Enfin, cet exercice rappelle qu'on ne peut réduire l'immigration à un simple chiffre ou seuil, sous peine de polariser le débat. Dans cette période de transition, il faut un **dialogue transparent, un plan clair et une stabilité réglementaire**. Sans cela, la confiance diminue, la croissance ralentit et l'intégration des talents devient plus difficile — autant de facteurs essentiels à la prospérité et à la cohésion sociale du Québec.